à la navigation du St. Laurent. N'allez pas croire, cependant, que je veuille déprécier la valeur du canel Welland; je suis le premier à reconnaître son utilité, tout en espérant qu'elle ne fera qu'augmenter. (Ecouter! écouter!) L'hon. membre, qui habite sur les bords du canal Welland, a tout naturellement demandé comment allaient être élargis les canaux, ch ! bien, comme ils doivent être la propriété du gouvernement général, c'est à ce dernier qu'il incombera d'affecter un crédit à ces travaux lersque le commerce l'exigera. (Ecoutez!) Quant à l'impôt local, toutes les provinces seront sur un pied d'égalité, et partant, rien de plus juste. Si le Haut-Canada est beaucoup plus riche que les autres parties de la confédération et qu'il lui faille plus que les 80 centins par têto alloués à toutes les provinces, ce sera d'autant mieux et une preuve qu'il se ressent d'autant moins de l'impôt. (Ecoutez!) L'hon, membre a attaqué la constitution projetée du conseil législatif et insisté non seulement à ce qu'il reste électif, mais encore à ce que le principe de la représentation d'après le nombre prévalut. Mais qui a jamais entendu parler que sous une consti-tution fédérale la chambre haute put être formée sur ce principe? Si cela pouvait logiquement s faire, le meilleur moyen serait de n'avoir qu'une chambre, car deux chambres élues sur le principe de la représentation d'après le nombre ne feraient que se combattre l'une l'autre, et ainsi placé entre elles deux, le gouvernement serait dans l'impossibilité de ne rien faire. En pareil cas, les plus forts feraient la loi aux plus faibles! Ce principe a été complétement étudié avant l'adoption d'une constitution pour les Etats-Unis, d'après laquelle il est bien connu que les plus petits Etats sont représentés au sénat par le même nombre de sénateurs que les plus grands, c'est-à-dire par deux sénateurs. Le même principe a été suivi pour ce projet et pour la même raison: protéger les plus faibles contre les plus forts. [Ecoutez!] Le sujet discuté ensuite par l'hon, membre a trait aux écoles communes et au fonds que devait créer l'acte de 1849, mais, comme il en a été informé, une des dispositions de cette loi-celle concernant ce fonds, -n'a jamais été mise à effet. Quant aux autres, mon hon, ami le commissaire des terres de la couronne, a déjà dit que le million d'acres de terre avait été réservé, qu'un fonds se créait d'année en année, et que le

parlement vote chaque année un crédit d'environ \$100,000 pour le soutien des écoles. Le Haut-Canada n'a donc souffert aucune injustice sous ce rapport. (Ecoutes!) L'hon. membre a terminé ses observations par une sombre peinture de la condition du Canada. A l'entendre, notre pays serait à la veille de la banqueroute, et un nombre de délégués (sous leur propre autorité) se sont réunis pour élaborer ce projet qui devra encore ajouter à ses embarras. Cette dernière assertion surtout est bien loin de la vérité, car nous savons tous que le gouvernement a été expressément formé pour qu'il étudist et préparât ce projet qui doit mettre fin à toutes ces crises pelitiques qui ont tant nui à la législation du pays. Pour parler ainsi, il faut, je le crois, que l'hon, membre se soit trouvé excité au point de ne plus savoir ce qu'il disait. (Ecoutes! écoutes!) Je vais terminer en citant un extrait du discours remarquable prononcé par M. l'ORATEUR, (l'hon. U. J. TESSIER), à une assemblée publique tenue à Québec en 1858, alors que les trois délégués étaient en Augleterre au sujet de la confédération :

"En 1849 et 1852, notre parlement a passé des lois ayant pour but de donner une certaine garantie à la construction de cette vois (le chemin de fer intercolonial). Comme membre de la législature canadienne, j'ai promis mon appui le plus cordial à cette entreprise, et quant à une nationalité canadienne, distincte de la nationalité anglaise ou française, et formée, comme on l'a dit, des meilleurs éléments, cela entre tout à fait dans mes vues. Je désire ardemment qu'un empire canadien se forme dans l'Amérique du Nord par une union fédérale de toutes les colonies reliées ensemble par le chemin de fer intercolonial, sous lequel nous pourrions contrebalancer, sur ce continent, la force envahisment des Etats-Unis."

J'ai cité cet habile discours à l'effet de faire connaître les vues éclairées de cet hon. monsieur sur ce sujet, vues que partageaient beaucoup d'autres hommes publics distingués. J'en ai fini avec le discours de l'hon membre de Niagara, et je n'ai plus qu'à exprimer l'espoir que l'important sujet devant la chambre sera complétement discuté jusqu'à ce que les véritables mérites du projet soient parfuitement connus. Je suis convaincu qu'il sera discuté avec calme et dignité, et avec les excellentes dispositions que les hons, membres apportent d'ordinaire à l'examen des matières soumises à leur décision. (Ecoutes ! écoutes ! et applaudissements). Tout me porte à croire que cette chambre couronnera cette couvre si noble en adoptant ces résolutions. (Rooutes ! écoutes !)